

Nom de l'épreuve :

Dates complètes :

Lieu :

Autorité organisatrice :

**Championnat du jeudi soir en équipage
du 3 sept 2020 au 3 Octobre 2020
Abords de Cherbourg
Cercle Nautique Cherbourgeois**



1.1 Navigation nocturne

Heure légale du coucher du soleil : Se référer aux documents nautiques

Heure légale du lever du soleil : Se référer aux documents nautiques



Navigation nocturne : Entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

2 Emplacement du tableau officiel : A l'intérieur des locaux du C.N.C

4.1 Emplacement du mât de pavillons : A l'extérieur des locaux du club

5.1 Programme des courses :

1 course chaque jeudi soir prévu au programme et 1 course le samedi 3 Octobre 2020

5.3 Heure du signal d'avertissement de la première course :

19h00 pour les jeudis et 14h00 pour le samedi 3 Octobre 2020

6 Définition des pavillons de classe :

Catégorie inférieure ou égale à 18 (Classe 1) pavillon Orange

Catégorie supérieure à 18 (Classe 2) pavillon Bleu

7 Définition de l'emplacement des zones de course :

L'intérieur de la grande rade de Cherbourg ainsi que ses abords dans la limite de 6 milles d'un abri.

8.1 Description des parcours :

Il sera donné aux concurrents et affichée sur la porte d'entrée du club à partir de 18h15 le jeudi et 13h15 le samedi 3 Octobre 2020

9.1 Définition des marques de parcours :

Utilisation des Bouées de la rade et de ses abords

10 Définition des zones considérées comme des obstacles :

Les zones militaires ainsi que les zones d'aquacultures

11.1 Les signaux de départs seront donnés en application de la RCV 26.

Le signal d'avertissement sera envoyé 1 minute avant le signal préparatoire

11.2 Définition de la ligne de départ : Suivant autorisation.

Grande Rade : Elle est définie entre le bateau comité et une bouée de la grande rade (Truite, Tenarde ou coffre du centre).

Petite rade : Elle est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Sud vers le Nord

11.4 Délai pour prendre le départ :

4 minutes après le signal de départ.

13 Définition de la ligne d'arrivée :

Grande Rade : Elle est définie entre le bateau comité et une bouée de la grande rade (Truite, Tenarde ou coffre du centre).

Petite rade : Elle est définie par l'alignement des deux triangles situés sur la jetée nord du port Chantereyne. Elle est limitée par deux bouées sphériques jaunes. Elle doit être franchie du Nord vers le Sud. Suite à l'arrivée, le dégagement se fera par la bouée ouest de la ligne d'arrivée.

En cas de non-respect, une pénalité de temps (définie par le jury) sera appliquée.

14.2 Système de pénalité :

Pour les classes 1 et 2, la RCV 44.1 est modifié de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.1 (a) Temps limite du premier bateau pour finir :

Pour Mars/Avril : 21H00

Pour Septembre et Octobre : 20h45

Du 01 Mai au 30 Juin : 21H15

Pour le samedi 6 Octobre : 17h30

15.1 (b) Temps limite du premier bateau pour passer la marque 1 :

Si aucun bateau n'a passé la marque 1 une heure après le signal de départ, la course sera annulée.

15.4 Temps limite pour finir : 30 minutes après le premier de chaque classe

16.2 Délai de dépôt de réclamation :

0h30 après l'arrivée du dernier bateau de chaque classe.

16.3 Emplacement du local du comité de protestation : Dans les locaux du C.N.C

Le réclamant et le réclamé seront avertis de la date et de l'heure de l'instruction au plus tard le jeudi suivant par affichage sur le tableau officiel.

17.1 Système de calcul du temps compensé :

Application du système temps sur temps de la table H105 du guide osiris France 2020, pas d'application du CVL. Classement général calculé avec le système de points a minima.

Les concurrents DNC, DNS, DNF, BFD, OCS sur une course auront pour cette course le nombre de points égal au total des bateaux inscrits au championnat du jeudi plus un.

17.3 Courses retirées : Aucune manche retirée

~~(a) Quand 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.~~

~~(b) Quand 10 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.~~

~~(c) Quand 14 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvais scores.~~

18.2 Abandon d'un bateau :

Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

27 Communication radio :

Canal de vacation radio : 72

Tout autre moyen de communication, autre que la VHF, est formellement interdit sauf pour des raisons de sécurité.

28 Les prix :

Les lots seront distribués quand toutes les manches seront courues soit après le 3 octobre 2020.

Les trois premiers de chaque classe seront dotés.

Les lots ne seront pas transférables. De plus, si un gagnant a déjà été doté à la place de premier en 2020, son lot sera transféré au suivant du classement.



Cercle
Nautique
Cherbourgeois



Consignes particulières liées à la crise COVID 19

1. Inscriptions :

L'inscription d'un bateau au championnat du Jeudi Soir doit être faite au secrétariat du CNC.

Un accueil sera fait au CNC le jeudi à partir de 17h30.

Seule **une personne** par bateau **munie d'un masque** sera autorisée à accéder dans les locaux du CNC pour finaliser l'inscription du bateau (du gel hydro-alcoolique sera à disposition).

Un **marquage au sol** sera à **respecter** et le nombre de personnes dans les locaux sera limité à **3**. L'entrée se fera par la porte du club et la sortie par l'arrière.

Pour chaque journée de course, chaque skipper devra confirmer sa participation au secrétariat du CNC avec la **liste complète de l'équipage (nom, prénom et n° de licence FFV)**, soit en présentiel avant la régata, en respectant les mêmes consignes dans les locaux du club, soit par mail.

2. Droits d'inscription à payer :

Pour limiter l'affluence de personnes dans les locaux du club, nous vous donnons la possibilité de régler en une seule fois pour les 5 courses, soit **25€**.

Le paiement des droits d'inscription doit se faire directement au secrétariat (chèque ou espèces) du Cercle Nautique Cherbourgeois - 1 quai d'Artimon - 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN).

3. Résultats :

Les résultats seront affichés sur le panneau d'affichage extérieur, après chaque jour de course et diffusés dès que possible sur FaceBook et sur le site du CNC.

4. Consignes en navigation et à terre :

Chaque skipper doit s'engager à respecter toutes les consignes COVID 19, émises par la Préfecture Maritime, la Préfecture, la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la FFV.

5. Consignes sur l'accès du bar :

Le CNC a décidé que le bar serait ouvert si les conditions climatiques sont bonnes, car les consommations se prendront en **extérieur coté salle de cours du permis**.

Une seule personne par équipage, **masquée**, doit venir prendre les commandes au bar.

La commande de boissons se fera **en bouteille et sans verre**.